



La gestion responsable
des matières résiduelles:
un choix profitable
pour tous!

Comité de vigilance

Compte-rendu
Mercredi, 22 juin 2022 à 18 h 30

PRÉSENCES

Mme Janie Larivière	Représentante de l'organisme de bassins versants Rouge, Petite Nation et Saumon
M. Alain Otto	Représentant de la Ville de Rivière-Rouge,
M. Pierre Telmosse	Représentant des citoyens
M. Marc Forget	Directeur général, RIDR
M. Patrice Lanctôt	Superviseur, RIDR
Mme Marlène Perrier	Directrice générale adjointe - RIDR

ABSENCES :

Mme Vicki Emard	Représentante de la RIDR
Mme Myriam Gagné	Représentant de la MRC d'Antoine-Labelle

M. Forget souhaite la bienvenue à tous.

Début de la rencontre, 18 h 30.

1. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Présentation de l'ordre du jour
2. Élection à la présidence
3. Compte-rendu du comité du 9 juin 2022
4. Suivi des populations de goélands
5. Rapports d'analyse
 - 5.1. Surveillance environnementale
 - 5.2. Résultats d'analyses OER (Objectifs environnement de rejets)
 - 5.3. Analyse des puits d'observation et piézomètres
 - 5.4. Analyse des eaux de surface
 - 5.5. Analyse des puits des citoyens
 - 5.6. Analyse au bassin SP-4
6. Projets 2022
7. Varia
8. Information
9. Levée de la rencontre

Les membres du comité vigilance acceptent l'ordre du jour, tel que présenté en reportant le point 2 - Élection à la présidence, à la prochaine rencontre.

1. ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ

Point reporté à la prochaine séance.

2. COMPTE-RENDU DU COMITÉ DU 9 JUIN 2021

Les membres ont pris connaissance du compte-rendu de la rencontre du 9 juin 2021 et celui-ci est déclaré conforme aux discussions.

Suivi :

Suite à la reprise des échantillons concernant les métaux au printemps dernier dans les puits des citoyens, les nouveaux échantillons ont démontré que le protocole n'avait pas été suivi par l'équipe responsable des échantillons. Suite à la reprise, en respectant le protocole, les échantillons ont été conformes.

3. SUIVI DES POPULATIONS DE GOÉLANDS

Dépôt du graphique (Moyenne hebdomadaire de 2010 (référence) et de 2016 au 9 juin 2022.

4. RAPPORT D'ANALYSE

4.1. Surveillance environnementale du biogaz

Les résultats des présentes campagnes de surveillance environnementale du biogaz démontrent le respect de la limite fixée au règlement et au décret pour les huit puits de surveillance, pour les dix-huit (18) bâtiments et infrastructures et pour les trois événements. Sur les quatre campagnes requises, selon les dispositions du REIMR, deux ont été effectuées soit les 23 février et 10 mai 2022. Les résultats sont commentés et sont à la satisfaction des membres.

4.2. OER (Objectifs environnementaux de rejets)

Sur les deux échantillons requis, selon les dispositions du décret de la Régie, une demande est envoyée afin de planifier la première analyse, prévue pour la semaine du 12 juillet 2022.

4.3. Analyse des puits d'observation et des piézomètres

Sur les trois campagnes requises, selon les dispositions du REIMR, la première a été prélevée le 4 mai 2022. Les résultats sont commentés et sont à la satisfaction des membres.

4.4. Analyse des eaux de surface

Sur les trois campagnes requises, selon les dispositions du REIMR, la première a été prélevée le 04 mai 2022. Les résultats sont commentés et sont à la satisfaction des membres, à noter que le ES1 était à sec à la prise d'échantillon.

4.5. Analyse des puits des citoyens

Des échantillons d'eau provenant de treize (13) des quinze (15) puits d'alimentation en eau potable ont été prélevés le 5 mai dernier. Les deux puits non échantillonnés n'étaient pas accessibles lors de la prise d'échantillon. Une copie du rapport sera transmise aux personnes concernées dès qu'il sera complété.

4.6. Analyses aux bassins

Dépôt et présentation des analyses effectuées du 10 mai au 8 juin. Ces analyses sont effectuées durant la période de traitement. Début de la période de rejet: le 8 juin 2022.

5. PROJETS 2022

- 5.1. Agrandissement du site de compostage (ajout d'une aire de maturation).
- 5.2. Projet d'acquisition d'un terrain de la CDER pour l'installation d'un bâtiment de réemploi.
- 5.3. Installation de filet projecteur sur le site d'enfouissement.
- 5.4. PGMR conjoint 2022-2029
- 5.5. Valorisation des biogaz
- 5.6. Valorisation des résidus de CRD
- 5.7. Nouvelle rampe de chargement
- 5.8. Lotissement du nouveau terrain côté sud, vente de la maison et demande de changement de zonage
- 5.9. Changement de nom de la Régie par *Complexe environnemental de la Rouge*

6. VARIA

7. INFORMATIONS

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La rencontre se termine à 19 h 40.

Marc Forget
Directeur général